

# Article : Pôle emploi condamné à bien informer les chômeurs

Auteur :ronie bouchon<ronie.bouchon@neuf.fr>

L'assurance chômage s'est vue rappeler par la Cour de cassation l'obligation d'assurer une information complète des demandeurs d'emploi, notamment en matière d'accès aux allocations. Elle n'a pas le droit à l'erreur en la matière. Ce qui devrait l'amener à réorganiser ses procédures.

**Une obligation de bien informer**Par ailleurs, "la Cour de cassation vient dire que Pôle emploi a une obligation d'assurer une information complète", a expliqué l'avocate. Les brochures et les prospectus ont en effet été déclarés insuffisants par la justice.&nbsp;Reste à savoir ce que cela va impliquer en terme d'organisation pour Pôle emploi.

[lire la suite de l'article sur le site de L'Expansion](#)